

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2019 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des Vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'enseignement
supérieur**

A.Gt 09-09-2021

M.B. 20-09-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1^{er}, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu les propositions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 9 juillet 2021 et du 1^{er} septembre 2021 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 1°, a), les mots «Suppléant : Mme Alexia PASINI (Haute Ecole Bruxelles-Brabant, Pôle de Bruxelles, Communauté française)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Suna TEKIR (Haute Ecole Bruxelles-Brabant, Pôle de Bruxelles, Communauté française)» ;

2° au 1°, b), les mots «Suppléante : Mme Dominique DAEMS (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle bruxellois, CPEONS)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Alain WILKIN (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle bruxellois, CPEONS)» ;

3° au 1°, d), les mots «Suppléante : Mme Marylène PIERRET (HENaLLux, Pôle de Namur, Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Philippe DECLERCQ (Haute Ecole Louvain en Hainaut, Pôle Hainuyer, Réseau libre)» ;

4° au 4°, b), les mots «M. Joan LISMONT (SETCa)» sont remplacés par les mots «Mme Kelly JOSSE (SETCa)».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° au a), les mots «Mme Chems MABROUK (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Lucas VAN MOLLE (FEF)» et les mots «Suppléant : M. Théo ROJOUAN (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Julien BLAUWAERT (FEF)» ;

2° au b), les mots «M. François FAZARI (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Steeven JACQUEMIN (FEF)» et les mots «Suppléant : Mme Manon LAMART (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Merrone BARBIAU (FEF)» ;

3° au c), les mots «Mme Manon SPERATI (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Romain BALANT (FEF)» et les mots «Suppléante : M. M. Steeven JACQUEMIN (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Aurélie GENIN (FEF)» ;

4° au d), les mots «Mme Hanna DE BONNEVAL (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Emila HOXHAI (FEF)» et les mots «Suppléant : M. Romain BALANT (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Hajar BENHACHEMI (FEF)» ;

5° au e), les mots «M. Loïs DONOT (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Albane ROZENHOUT (FEF)» et les mots «Suppléante : Mme Emila HOXHAI (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Kawtar KNIDIL (FEF)» ;

6° au f), les mots «M. Lucas VAN MOLLE (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Colin WILLEMS (FEF)».

Article 3. - A l'article 4, a), du même arrêté, les mots «Mme Annemie SCHAUS, représentante des Universités» sont remplacés par les mots «M. Vincent BLONDEL, représentant des Universités».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Par dérogation à l'alinéa 1^{er} :

1° l'article 1^{er}, 2°, produit ses effets au 1^{er} juillet 2021 ;

2° l'article 2 produit ses effets au 1^{er} août 2021 ;

3° l'article 3 entre en vigueur le 14 septembre 2021.

Article 5. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 septembre 2021.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY